



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil municipal tenue le **1er octobre 2025** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

25-10-321

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal des séances**
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 194 000 \$ qui sera réalisé le 21 octobre 2025**
 - 5.2 - Offre de service professionnelle pour la reconstruction de l'hôtel de ville de la Municipalité**
 - 5.3 - Intérêt pour des cadets - été 2026**
 - 5.4 - Offre de service professionnelle pour les plans et devis pour la construction d'un Bassin de rétention sur le terrain de la salle communautaire du secteur Laval**
 - 5.5 - Avis de motion - Règlement numéro 526-25 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Nantes**
 - 5.5.1 - Dépôt du projet de règlement numéro 526-25 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Nantes**
- 6 - SERVICE INCENDIE**
 - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie**
- 7 - SERVICE DE VOIRIE**
 - 7.1 - Offre de service pour l'entretien des bandes gazonnées de la municipalité**
 - 7.2 - Offre de service pour le nettoyage et l'inspection des conduits d'égouts de la municipalité pour l'année 2026**



N° de résolution
ou annotation

- 7.3 - Période hivernale 2025-2026**
- 8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**
- 8.1 - Offre de service pour l'acquisition de Bactagène**
- 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE**
- 9.1 - Relevé topographique du terrain de la municipalité (hôtel de ville)**
- 9.2 - Demande d'autorisation pour une utilisation non agricole d'une partie des lots 3480064, 3813144, 3813145, 3813146**
- 9.3 - Demande de permis pour captage d'eaux souterraines au 4277, chemin du Panache**
- 9.4 - Autorisation de lotissement des lots 6 705 377 et 6 705 378**
- 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 10.1 - Adoption des comptes**
- 10.2 - Correction de la résolution numéro 25-08-276**
- 11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**
- 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 1er octobre 2025**
- 11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 1er octobre 2025**
- 12 - RAPPORT DU MAIRE**
- 13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES**
- 15 - DONS ET COMMANDITES**
- 15.1 - Demande de don - Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit**
- 15.2 - Don à l'école de la Source**
- 16 - QUESTIONS DIVERSES**
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Julie Rodrigue, que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

25-10-322

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2025 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

PAR CONSÉQUANT, il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, et il est résolu à l'unanimité des élus présents que le procès-verbal de la séance du conseil du 9 septembre 2025 soit approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La Maire rappelle aux citoyens les règles encadrant la période de questions publiques et invite ceux qui souhaitent remettre des documents à



N° de résolution
ou annotation

25-10-323

l'administration à patienter jusqu'à ce qu'ils y soient conviés, puis à les déposer auprès du greffier.

Un citoyen pose des questions sur les taxes concernant sa propriété. Le maire répond à ses interrogations en soulignant les obligations municipales en matière de taxation.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 194 000 \$ qui sera réalisé le 21 octobre 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Nantes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 194 000 \$ qui sera réalisé le 21 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
455-20	194 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 455-20, la Municipalité de Nantes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 octobre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	9 700 \$	
2027.	10 100 \$	
2028.	10 500 \$	
2029.	11 000 \$	
2030.	11 300 \$	(À payer en 2030)
2030.	141 400 \$	(À renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 455-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 octobre 2025), au lieu du terme



25-10-324

N° de résolution
ou annotation

prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5.2 - Offre de service professionnelle pour la reconstruction de l'hôtel de ville de la Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM en lien avec le comité de sélection suivant l'appel d'offres public pour les services professionnels multidisciplinaires — Hôtel de Ville numéro d'appel d'offres 532300452501.

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues :

- Bourgeois Lechasseur, architecte Inc, soumissionnaire non conforme;
- AURA architecture & design, soumissionnaire conforme, mais non acceptable au critère éliminatoire;
- Sublime Architecture Inc. soumissionnaire conforme, mais non acceptable au critère éliminatoire;

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Pointage final
Onico Inc.	236 100,00 \$	4,43
Roy Jacques Darisse Architectes Inc.	224 900,00 \$	4,39
Atelier SENS Architecture Fondamentale Inc.	258 360,00 \$ (montant corrigé)	4,01
ADSP Inc.	295 547,00	3,33

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat no 532300452501 à la firme « **Onico Inc.** » étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de « **Onico Inc.** » le contrat 532300452501 pour les services professionnels multidisciplinaires — Hôtel de Ville, au montant de 271 455,98 \$ taxes incluses.

25-10-325

5.3 - Intérêt pour des cadets - été 2026

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la correspondance de la MRC en lien avec le projet des cadets de la sûreté de Québec pour l'été 2026;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents de ne pas participer au projet des cadets pour l'été 2026.

25-10-326

5.4 - Offre de service professionnelle pour les plans et devis pour la construction d'un Bassin de rétention sur le terrain de la salle communautaire du secteur Laval

ATTENDU QUE la municipalité dans son processus d'améliorer son système de gestion de contrôle des eaux de surfaces du secteur Laval nécessite la construction d'un bassin de gestion des eaux de surfaces;

ATTENDU QUE seule l'entreprise EXP a la compétence de réaliser les plans et devis pour le projet demandé, étant donné que la gestion des eaux de surface



N° de résolution
ou annotation

à une incidence sur le lac Mégantic et le cours d'eau de la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la ville de Lac-Mégantic a donné le contrat à la firme EXP pour la réalisation des plans et devis pour la réhabilitation des rives des cours d'eau dans le secteur;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de service de la compagnie EXP tel que déposé pour un montant budgétaire de 78 000\$ hors taxes pour la réalisation des Plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction d'un bassin de rétention et aménagement de l'OTJ dans le secteur Laval-Nord.

25-10-327

5.5 - Avis de motion - Règlement numéro 526-25 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Nantes

L'avis de motion est donné par monsieur Daniel Poirier afin d'adopter à une séance ultérieure un règlement ayant pour numéro 526-25 relatif à l'occupation du domaine public.

25-10-328

5.5.1 - Dépôt du projet de règlement numéro 526-25 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Nantes

Monsieur Daniel Poirier dépose au conseil le projet de règlement numéro 526-25 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Nantes et en fait l'explication.

6 - SERVICE INCENDIE

25-10-329

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Le directeur du service incendie explique qu'aucun rapport ne sera déposé, car il n'y a pas eu d'intervention durant le dernier mois.

7 - SERVICE DE VOIRIE

25-10-330

7.1 - Offre de service pour l'entretien des bandes gazonnées de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité nécessite un service d'entretien des bandes gazonnées pour l'année 2026;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Paysages François Lessard au montant de 11,986.14\$ taxes incluses pour l'année 2026.

En considérant, la situation actuelle du terrain de balle du centre communautaire situé dans le secteur Laval, il est résolu que, dans l'éventualité où ce terrain serait vendu à un tiers ou si un autre terrain de la municipalité faisait l'objet de travaux d'entretien des bandes gazonnées, un réajustement du prix pour l'entretien de cet espace sera effectué. Cette mesure vise à garantir que les coûts d'entretien reflètent adéquatement les nouvelles conditions d'utilisation ou de propriété.

25-10-331

7.2 - Offre de service pour le nettoyage et l'inspection des conduits d'égouts de la municipalité pour l'année 2026

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'entretien et l'inspection des conduits d'égout de la Municipalité;



N° de résolution
ou annotation

25-10-332

ATTENDU QUE les compagnies suivantes ont soumissionné pour le travail :

- ADE : 56 911,38 \$, hors taxes (inspection, nettoyage et signalisation sont inclus)

- SANIVAC : 38 857,20\$ hors taxes (inspection, nettoyage et signalisation sont inclus)

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Danielle Boulet et il est résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie SANIVAC au montant de 38 857,20\$ taxes incluses tel que soumissionné.

25-10-333

7.3 - Période hivernale 2025-2026

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents, que la période hivernale débute le 2 novembre 2025 et se termine le 11 avril 2026 inclusivement.

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

25-10-333

8.1 - Offre de service pour l'acquisition de Bactagène

ATTENDU QUE la municipalité traite les étangs du village avec des bactéries;

ATTENDU QU'il s'agit d'une formule concentrée de microorganismes et d'enzymes servant à liquéfier les matières solides, à réduire les odeurs, le taux de phosphate et de nitrate et d'empêcher la croissance d'algues dans les eaux usées municipales;

Il est proposé par madame Danielle Boulet, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de service de la compagnie NUVAC ÉCO-SCIENCE INC au montant de 6 573,41\$ taxes incluses;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-414-00-520.

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

25-10-334

9.1 - Relevé topographique du terrain de la municipalité (hôtel de ville)

ATTENDU QUE la municipalité est en processus de planification pour la reconstruction de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE des relevés topographiques sont nécessaires;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Arpentage FC Inc, afin de faire les relevés topographiques du terrain de l'hôtel de ville.

25-10-335

9.2 - Demande d'autorisation pour une utilisation non agricole d'une partie des lots 3480064, 3813144, 3813145, 3813146

ATTENDU QUE le formulaire de demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), rempli pour l'entreprise Gestion immobilière Lafontaine Inc. par son mandataire Chabot, Pomerleau & Associés;

ATTENDU QUE la demande vise les lots 3480064, 3813144, 3813145, 3813146 du cadastre du Québec;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir une autorisation à des fins autres que l'agriculture afin :

- De continuer à utiliser une partie des lots à usage d'extraction (sablière et gravière) pour une durée de 10 ans sur une superficie de 5,24 hectares;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit que la municipalité doit émettre une recommandation motivée sur les critères de l'article 62 dans les 45 jours de la réception de la demande et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QU'il ne résulte de la demande aucun impact sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation agricole de cette superficie et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité et que l'activité est déjà existante;

Pour ces motifs, **il est proposé par** monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la municipalité appuie la demande de Gestion immobilière Lafontaine Inc., afin obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation afin d'autoriser l'utilisation d'une partie des lots 3480064, 3813144, 3813145, 3813146 du cadastre du Québec, et ce sur une superficie de 5,24 Hectares pour une sablière et gravière tel que demandé.

25-10-336

9.3 - Demande de permis pour captage d'eaux souterraines au 4277, chemin du Panache

ATTENDU QUE la demande de permis a été envoyée à l'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU QUE le propriétaire a fourni les documents nécessaires pour l'obtention de son permis;

Il est proposé par madame Danielle Boulet, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter de lui donner la permission d'effectuer les travaux de captage d'eaux souterraines comme prévu le 21 octobre 2025 à l'adresse 4277, chemin du Panache;

QU'une résolution lui soit remise pour effectuer les travaux.

25-10-337

9.4 - Autorisation de lotissement des lots 6 705 377 et 6 705 378

ATTENDU QUE la municipalité n'a plus d'inspecteur et qu'il est nécessaire de donner des autorisations pour la réalisation de divers projets en respect de la réglementation municipale;

ATTENDU QU'une demande de lotissement a été déposée pour subdiviser le lot 3 479 397;

ATTENDU QUE la subdivision respecte les normes de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser la subdivision du lot 3 479 397 (remplacement) et la création des deux lots 6 705 377 et 6 705 378 comme montré dans le plan parcellaire réalisé par l'arpenteur géomètre (matricule 2726), Charles Perron, et ce, dans le dossier 2027-169 ayant pour numéro de minute 4816.



N° de résolution
ou annotation

25-10-339

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, **appuyée par** monsieur Richard Grenier et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 165 031,57 \$ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

25-10-339

10.2 - Correction de la résolution numéro 25-08-276

ATTENDU QU'il y a eu une erreur de frappe dans le montant autorisé pour les services du COBARIC;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** madame Julie Rodrigue, que le montant indiqué dans la résolution 25-08-276 soit remplacé par 26 769,73\$.

25-10-340

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 1er octobre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier présente et explique les activités financières de la Municipalité au 1er octobre 2025.

25-10-341

11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 1er octobre 2025

Le directeur général explique et dépose le rapport des dépenses autorisées de chaque responsable de département en vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 494-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses.

12 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente ce qui suit :

"Alors que mon mandat à la tête de notre belle municipalité touche à sa fin, je prends la parole avec émotion et fierté pour vous adresser mes plus sincères remerciements.

Être maire d'une petite communauté comme la nôtre, c'est avant tout être proche des gens, à l'écoute de leurs besoins, de leurs idées et de leurs préoccupations. C'est aussi porter avec vous les projets qui façonnent notre avenir.

Au cours des dernières années, le conseil a accompli beaucoup.

Nous avons lancé le projet de reconstruction de l'hôtel de ville, une démarche ambitieuse qui vise à offrir à nos citoyens un lieu moderne, fonctionnel et à l'image de notre communauté. Ce projet, soutenu par nos partenaires comme Hydro-Québec, marque une étape importante dans notre développement.

Nous avons également travaillé sur le développement du secteur du Bercail, avec la mise en place de bassins de rétention et la gestion des eaux pluviales, en collaboration avec des experts et des instances gouvernementales. Ce chantier permettra d'agrandir notre quartier résidentiel et de répondre aux besoins croissants en logement.

Nous avons aussi renforcé notre engagement envers la sécurité publique, en demandant le maintien des patrouilleurs de la Sûreté du Québec dans notre



N° de résolution
ou annotation

25-10-342

région et en défendant les intérêts de nos citoyens auprès de la MRC du Granit.

Enfin, nous avons soutenu nos jeunes et nos familles à travers des projets communautaires, comme ceux liés à l'OTJ et aux loisirs, en favorisant une approche par phases pour assurer leur viabilité et leur financement.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif. Je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil municipal, les employés municipaux, les bénévoles, ainsi que nos partenaires régionaux et provinciaux. Votre engagement et votre collaboration ont été essentiels."

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

- 2025-09-10 - Cain Lamarre - Offre de service 2026;
- 2025-09-11 - Communiqué - Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre - Marie-Claude Cyr;
- 2025-09-11 - Système Alimentaire Territoriale du Granit (SAT) - Forum 2026 - 15 janvier 2026;
- 2025-09-12 - Autorisation ministérielle - Intervention en milieux humides et gestion des eaux pluviales - Développement du Bercail;
- 2025-09-12 - Avis d'exemption - Intervention en milieux humides et gestion des eaux pluviales - Développement du Bercail;
- 2025-09-12 - Infolettre septembre 2025 - La table régionale de concertation des aînés de l'Estrie;
- 2025-09-12 - Projet de la voie de contournement ferroviaire - Plan de surveillance des puits d'eau potable et des eaux souterraines - Rapport;
- 2025-09-15 - Dossier de nuisance - 5557, route 214 - Cain Lamarre;
- 2025-09-16 - Réseau Biblio de l'Estrie - Nouvelle directrice générale - Marie-Hélène Parent;
- 2025-09-17 - Rapport éolien d'Énergie du Granit - 2e trimestre;
- 2025-09-17 - Rapport éolien d'Énergie du Granit - Juillet 2025;
- 2025-09-17 - Rapport éolien d'Énergie du Granit - Juin 2025;
- 2025-09-18 - Un grand merci de la part de la Places aux jeunes Granit - Joanie Raîche;
- 2025-09-22 - Avis de nomination - France Roy - Agente de bureau et réceptionniste;
- 2025-09-25 - Centre de services scolaire des Haut-Cantons - Plan triennal 2026-2029;
- 2025-09-25 - Office des transports du Canada - Construction d'une ligne de chemin de fer - 18 septembre 2025;
- 2025-09-25 - URGENCES RURALES communiqué de presse et diffusion - MRC du Granit - Marie-Georges Bélanger;
- 2025-09-26 - Avis d'échéance le 2 novembre 2025 des autorisations de célébrer des mariages ou unions civiles pour les élus municipaux;
- 2025-09-29 - Communiqué UMQ - Grève à Postes Canada et élections municipales - L'UMQ tire la sonnette d'alarme;
- 2025-10-01 - Avis aux fins de prévisions budgétaires 2026 - Services de la Sûreté du Québec.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

15 - DONS ET COMMANDITES

25-10-343

15.1 - Demande de don - Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a reçu une sollicitation pour la compagnie de financement de la fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit pour l'automne 2025;



N° de résolution
ou annotation

25-10-344

ATTENDU QUE l'objectif de cette année est l'acquisition d'un Échographe au département de radiologie, avec le potentiel de l'ajout d'un logiciel d'élastographie hépatique (gradation de la fibrose du foie);

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, **appuyée par** madame Danielle Boulet, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse un don de 250\$ à Fondation du centre de santé et de services sociaux du granit.

15.2 - Don à l'école de la Source

ATTENDU QUE l'école de la Source a demandé une aide pour l'acquisition d'équipement scolaire pour les écoliers ayant peu de moyens;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser le maire à faire des achats au nom de la municipalité pour de l'équipement scolaire (marqueurs, crayons de couleur, porte-documents, etc.) pour un montant maximum de 300,00\$ et en faire un don au nom et pour la Municipalité à l'école de la Source.

16 - QUESTIONS DIVERSES

25-10-345

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Richard Grenier, que la séance est levée à 20 h 43.

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, Daniel Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron
Maire